

Déneigement de la voirie

Suite aux chutes de neige du 22 et du 29-30 janvier, le déneigement de la voirie est réalisé par la commune sur les 52,7 km de circuit de salage. Explications.

Plan d'action du 31 janvier 2019 :

Dès 5h du matin, les agents d'astreinte ont réalisé un salage pour traiter les niveaux de priorité*, dont les parvis des écoles, lorsque le verglas était présent, devant les établissements publics, la mairie, les deux gares, les ponts (Sevran-Livry et Freinville), le marché...

[Une alerte vigilance](#) est prévue pour la nuit du vendredi à samedi prochain.

Plan d'action de la nuit du 29 au 30 janvier 2019

Une équipe d'astreinte et une équipe de volontaires (11 personnes au total) ont été mobilisées depuis 18h le 29 janvier jusqu'à 23h pour le salage préventif. Puis dès 5h du matin le 30 jusqu'à 8h pour le salage « curatif » ; avant de laisser le relais à une autre équipe jusqu'à 12h pour le « grattage » des trottoirs. Le salage a été effectué selon les 3 niveaux de priorité (voir carte et explications ci-dessous) dont les gares, le parvis des centres de loisirs et de l'hôpital René-Muret, les bâtiments municipaux, le commissariat, le centre municipal de santé...

Plan d'action du 22 janvier 2019 :

7 agents d'astreinte ont réalisé un pré-salage à 4h du matin pour traiter les 3 niveaux de priorité*. Depuis 8h ce matin, 25 agents traitent les abords des écoles, les établissements publics ainsi que les deux gares. D'autres agents ont pris le relai par la suite pour traiter les trottoirs les plus fréquentés et les axes qui nécessitent un 2ème passage.

*3 niveaux de priorité ont été définis :

1er niveau :

Voies de circulation de première importance, traversée nord/sud et est/ouest, soit 16 km de voie à traiter.

2ème niveau :

Voies de circulation de seconde importance (accès aux quartiers et aux transports en commun), soit 22,5 km de voie à traiter

3ème niveau :

Voies de circulation des bus, accès aux écoles et aux autres bâtiment municipaux, soit 14,2 km de voie à traiter.

Autres rues de la Ville :

Circulation interne dans les quartiers résidentiels et les quartiers d'habitat social de la ville. Le traitement de ces voies est réalisé après le salage des 3 niveaux à la seule condition que celui-ci soit efficace pour garantir en priorité la circulation des secours et des bus.

Interventions en parallèle du salage de la voirie :

- > trottoirs des ponts,
- > voies de circulation en pente.

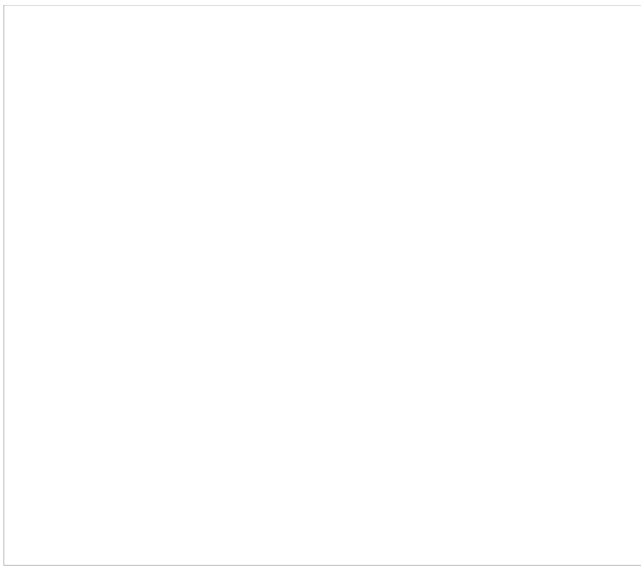
Moyens humains :

35 agents de la régie Propreté Urbaine, des Parcs et jardins et Mobilier urbain, dont 7 agents d'astreinte.

Moyens matériels :

- > 1 saleuse épandeuse d'une capacité de 2 tonnes,
- > 2 saleuses épanduses, capacité d' 1 tonne chacune,
- > 10 saleuses de trottoir pour le salage à pied,
- > véhicules type 3,5 tonnes avec benne arrière.

La carte précise le niveau de service pour chacune des voies communales :



Attention, ne sont pas réalisés :

- > les trottoirs au droit des propriétés privées,
- > les cours des lycées et collèges (compétence régionale et départementale),
- > les parkings et voies de circulation de propriétés privées (centres commerciaux, résidences...).

Lire aussi

[En savoir plus sur le plan de viabilité hivernal - pdf >>](#)

[En savoir plus sur le plan de déneigement de la voirie - pdf >>](#)

Publié le 22 janvier 2019